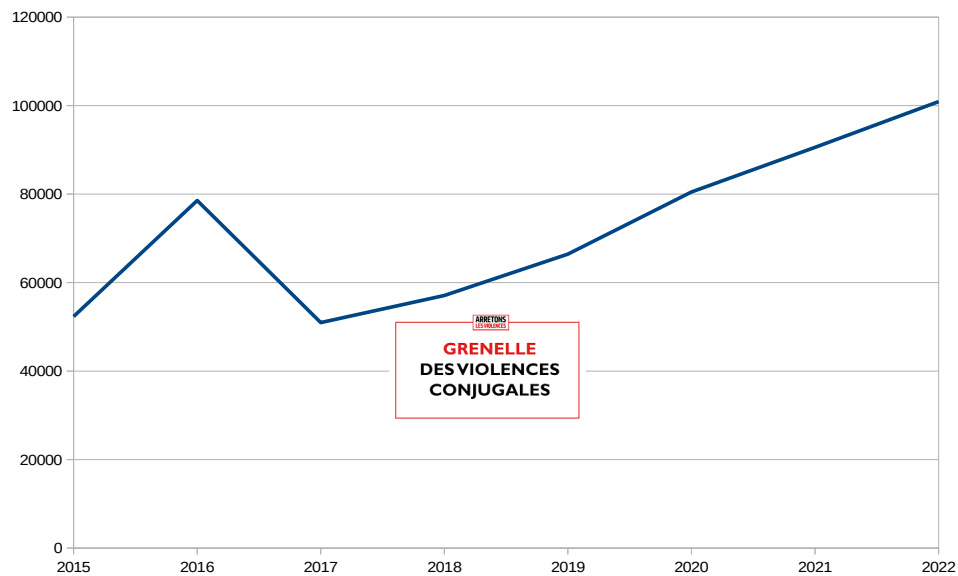
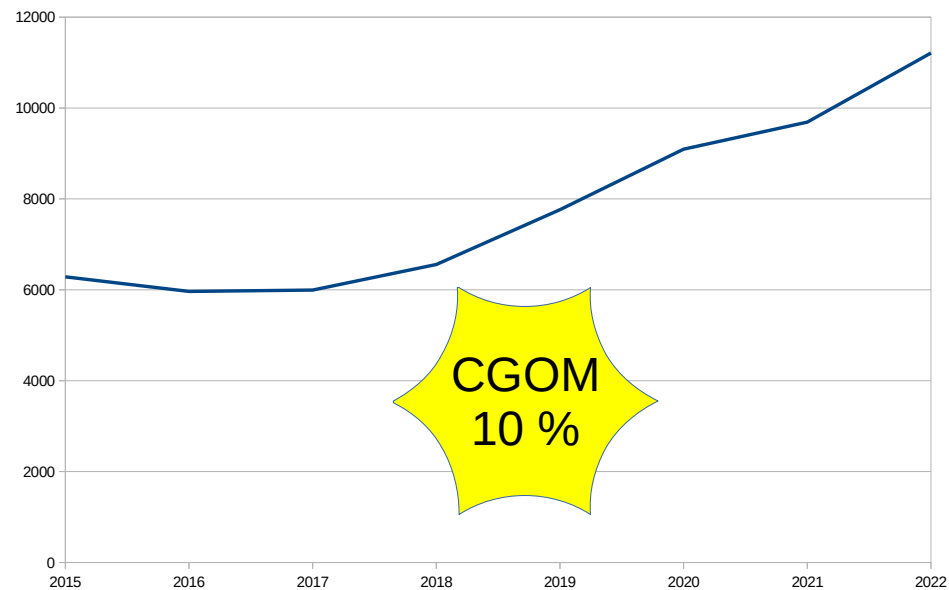




## Métropole - ZGN



## CGOM



- libération de la parole
- confiance dans le dispositif



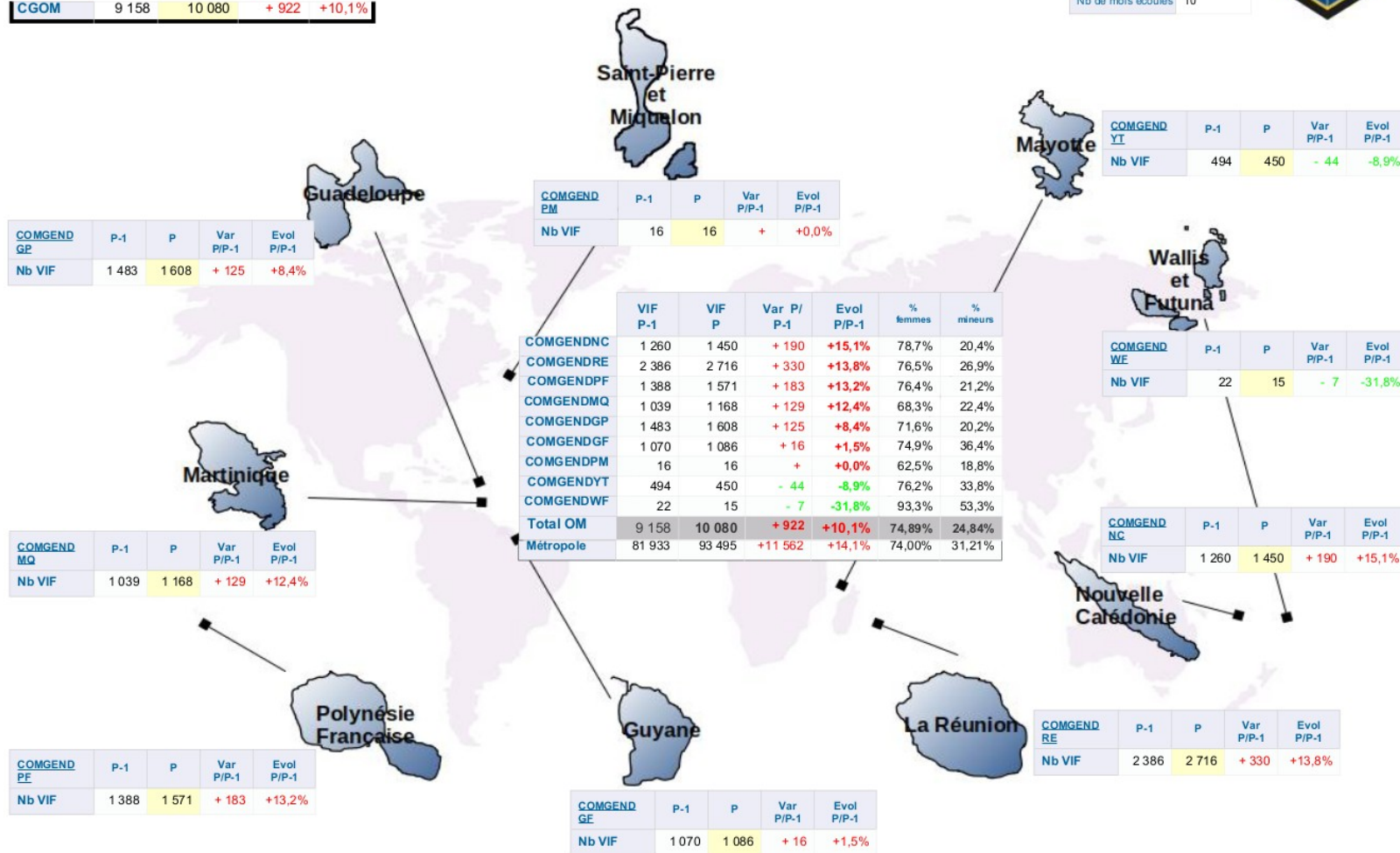
- comportements évoluent lentement
- volet répressif ne suffit pas
- fort impact sur FSI

NC : +105 % entre 2018 et 2022

## Evolution des VIF outre-mer en ZGN

Nb VIF	P-1	P	Var P/P-1	Evol P/P-1
Métropole	81 933	93 495	+11 562	+14,1%
CGOM	9 158	10 080	+ 922	+10,1%

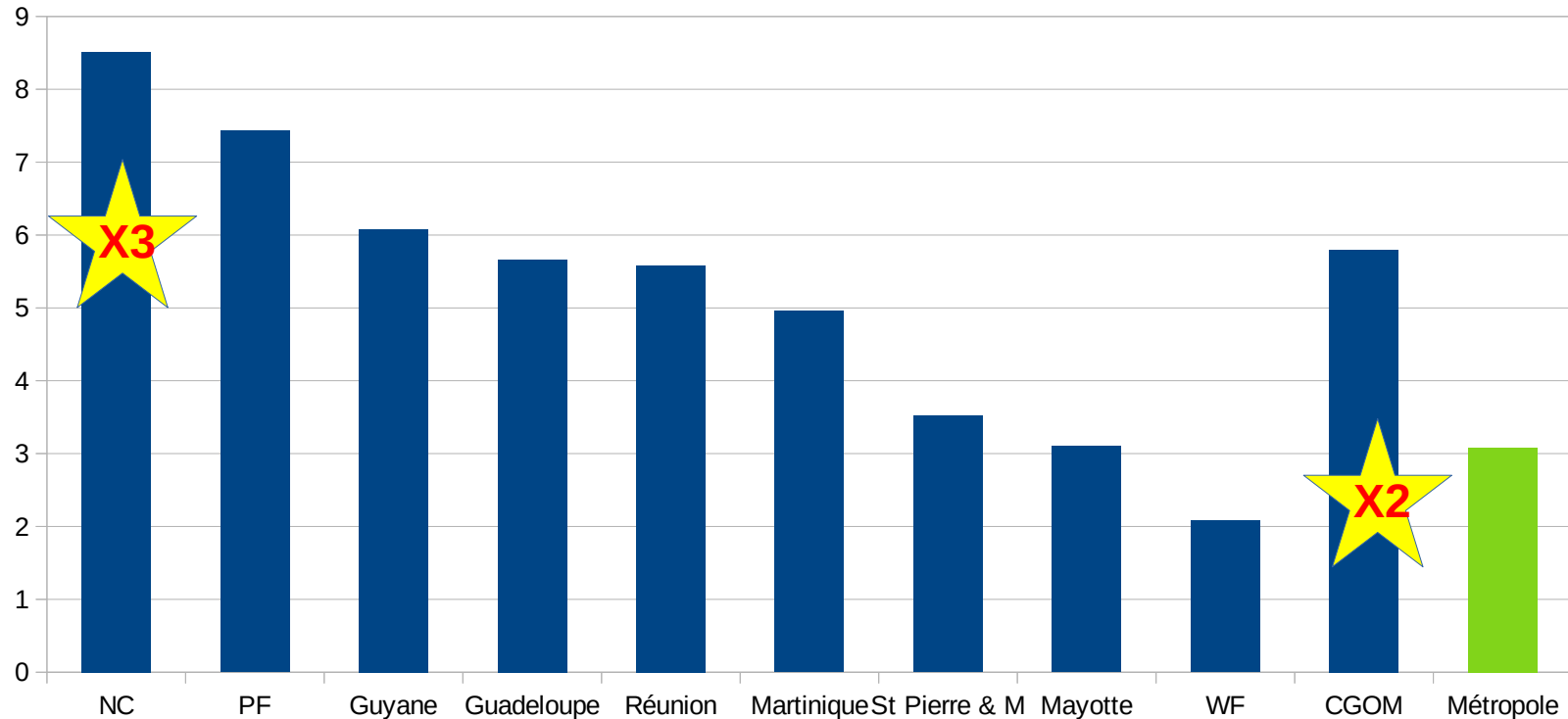
Mois début P	01/2023
Mois fin P	10/2023
Mois début P-1	01/2022
Mois fin P-1	10/2022
Nb de mois écoulés	10



# VIF au sein du CGOM



Nombre de VIF / 1000 habitants - année 2022



# LE TRAITEMENT DES VIOLENCES CONJUGALES

## ACCUEIL ET PRISE EN COMPTE DE LA VICTIME

- ▶ Respect, bienveillance, empathie
- ▶ Confidentialité, locaux adaptés
- ▶ Choix du sexe de l'enquêteur
- ▶ Priorité : protection de la victime
- ▶ Compte rendu :
  - Autorité hiérarchique
  - Autorité judiciaire



## INVESTIGATION JUDICIAIRE

- ▶ Main courante PROSCRITE
- ▶ Ouverture d'une enquête judiciaire obligatoire
- ▶ Possibilité de prise de plainte et d'audition en mobilité
- ▶ Droits de la victime
- ▶ Trame de questions et guide méthodologique dans LPRGN
- ▶ Traitement prioritaire des procédures
- ▶ En cas de RETRAIT de plainte :
  - Acter les motivations du retrait
  - Apport de solutions personnalisées
  - Contact 48h après



## ÉVALUATION DU DANGER ET SÉCURISATION

- ▶ Dispositif ETC
- ▶ Évaluation du danger :
  - Grille d'évaluation du danger
  - PROTEGER
  - Consultation des fichiers SIP/TAJ/SIA/FINIADA
- ▶ Saisie des armes
- ▶ Prise en compte des co-victimes
- ▶ Si la victime QUITTE le domicile :
  - Accompagnement de la victime pour récupération des affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité
  - Hébergement d'urgence
- ▶ Si la victime RETOURNE au domicile :
  - Diffusion conseils de protection
  - Acter en procédure
  - CR parquet
- ▶ Inscription SIP :
  - Victime violences intrafamiliales
  - Auteur SIP autorisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Direction générale de la gendarmerie nationale  
Direction des opérations et de l'emploi  
Sous-direction de l'emploi des forces  
Bureau de la prévention et des partenariats de sécurité

CLASS. : 90.02

**CIRCULAIRE n° 91100/GEND/DOE/SDEF/BPPS du 20 juillet 2023**  
relative à la lutte contre les violences conjugales

## ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

- ▶ Suivi continu de la victime avec contacts réguliers
- ▶ Mise en relation avec l'ISG
- ▶ Remise systématique des coordonnées des associations locales
- ▶ Les dispositifs judiciaires de protection :
  - Ordonnance de protection
  - TGD/BAR